

Élections professionnelles du mardi 2 décembre 2008

Aide à l'organisation du vote

Le mardi 2 décembre, tous les Instituteurs et professeurs des écoles devront voter pour désigner leurs représentants à la Commission Administrative Paritaire Départementale et leurs représentants à la Commission Administrative Paritaire Nationale.

Ce vote est important. Il pèse sur les choix qui sont faits, suite à l'avis de ces commissions concernant toutes les opérations administratives (mouvement, promotions, intégration, stages, disponibilité, 1/2 temps, permutations, sanctions...). Il définit la représentativité de chaque organisation syndicale et la représentation des personnels dans de nombreuses commissions : C.A.P.D., C.T.P.D., Conseil de formation, C.D.EN., comité d'hygiène et de sécurité, conseil supérieur de la fonction publique...

Cette organisation du vote vient s'ajouter aux multiples sollicitations dont sont l'objet les directrices et directeurs d'école.

Notre but est de vous aider à son organisation et éviter que des votes d'écoles soient annulés en raison d'une modalité mal respectée. Vous trouverez dans cette circulaire une aide pour l'organisation du vote dans votre école.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Bon courage à toutes et à tous.

cocher les cases une fois l'opération effectuée

avant le vote

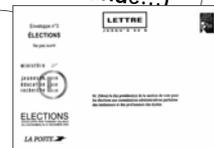
au plus tard le 13 octobre 2008

- Affichage de la liste électorale

au plus tard le 12 novembre 2008

- Vérification de matériel de vote (professions de foi, bulletins de vote, 2 listes d'émargement, 2 procès verbaux, enveloppes...)
- Mise en place de panneaux ou d'emplacements destinés à l'affichage
- Affichage des listes de candidats
- Affichage des professions de foi

Le matériel de vote doit être envoyé avec l'enveloppe pré timbrée adressée à l'école à celles et ceux qui ne seront pas à l'école le jour du vote (congé maternité, formation continue...)



2 décembre 2008 de 9 heures à 15 heures

Constitution de la section de vote

- La section de vote comprend un président, un secrétaire et, le cas échéant, un délégué de chaque liste en présence. Le directeur d'école est désigné comme président. Le secrétaire est désigné par tirage au sort parmi les adjoints de l'école.
- Mise en place d'urnes et d'isoloirs. (une seule urne est suffisante pour les deux votes)

Déroulement du vote

- Après avoir déposé les enveloppes N°2 CAPN et CAPD, bien libellées, dûment signées et cachetées dans l'urne, l'électeur doit émarger les deux listes électorales.
- Le président de la section de vote et le secrétaire sont également électeurs. Ils doivent, s'ils souhaitent voter, signer chaque liste d'émargement en leur qualité d'électeur.
- A 15 heures ou avant si tous les électeurs ont participé au vote, le président de la section de vote, assisté du secrétaire et des représentants de listes éventuels, constate l'heure de clôture du scrutin qui doit être mentionnée sur les deux procès-verbaux (CAPD et CAPN).



L'organisation du vote est obligatoire et doit impérativement se dérouler le 2 décembre. Il ne peut en aucun cas être organisé la veille ou à une autre date.

OPERATIONS POST-ELECTORALES

Recensement des votes émis directement et par correspondance

- Recensement des votes émis directement (enveloppes n°2 dans l'urne) en mettant d'un côté les enveloppes CAPN (blanche) et d'un autre les enveloppes CAPD (bleue).

Recensement des votes émis par correspondance :

- Dans ce cas, l'enveloppe N°3 est ouverte par le président de la section de vote qui signe la liste d'émargement à la place de l'électeur avec la mention « vote par correspondance » et joint ensuite l'enveloppe N°2 aux autres enveloppes du vote direct.
- Les listes d'émargement sont signées par le président et le secrétaire de section de vote ainsi que par les représentants de liste présents.

POUR TOUT PROBLEME, CONTACTEZ LE SNUIPP :

pour l'organisation des sections de vote

(pour les modalités plus précises se reporter au guide fourni par l'Administration)

- Sont mises à part sans être ouvertes :
 - les enveloppes N°3 parvenues à la section de vote après l'heure de clôture du scrutin sur lesquelles seront mentionnées la date et l'heure de réception ;
 - les enveloppes N°2 sur lesquelles ne figurent pas le nom et la signature de l'électeur ou sur lesquelles le nom est illisible ;
 - les enveloppes N°2 multiples parvenues sous la signature d'un même agent. Dans ce cas, le nom de l'électeur dont émanent ces enveloppes est émargé sur la liste électorale.
 - les enveloppes émanant d'électeurs ayant directement pris part au vote. Dans un tel cas, le vote par correspondance n'est pas pris en compte.
- Regrouper d'un côté les enveloppes n°2, procès verbal et liste d'émargement CAPD et d'un autre les enveloppes n°2, procès verbaux et liste d'émargement CAPN.
- Etablir les 2 procès-verbaux de recensement, un CAPD et un CAPN, signés par le président et le secrétaire de la section de vote ainsi que par les représentants habilités par les listes présents.



Les 4 procès verbaux et les 2 listes d'émargement doivent être signés par le président et le secrétaire de la section de vote.



Les présidents des sections de vote ne doivent pas procéder au dépouillement

Transmission des résultats des opérations de recensement dès la fin des opérations de recensement

- Seront communiqués par Internet le nombre des inscrits et le nombre des votants pour chaque commission à l'adresse <http://www.quorum.electionscap.education.fr>. Le numéro de votre école et un mot de passe qui vous a été communiqué par une circulaire de l'IA vous seront nécessaires.
- Communiquer par télécopie les procès-verbaux de recensement correspondants.

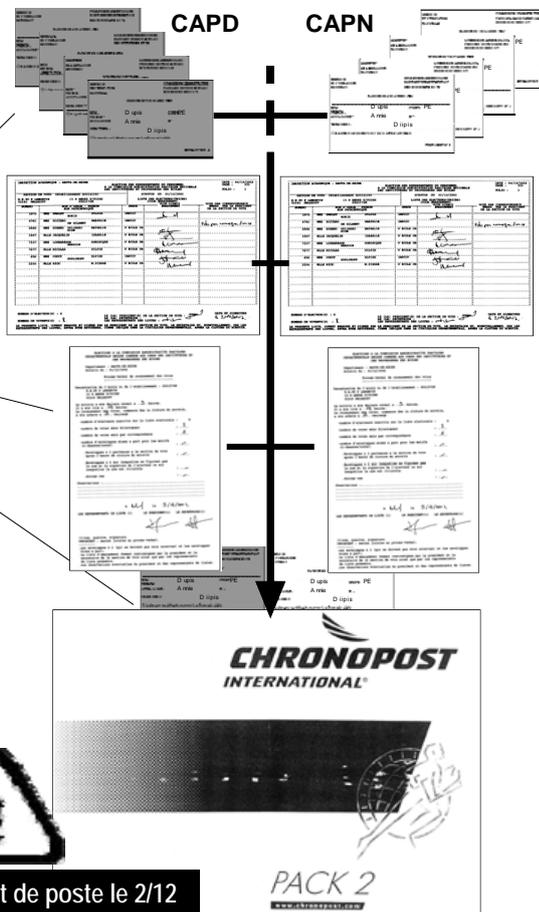
Préparation de la sacoche* contenant les suffrages dès la fin des opérations de recensement.

Elle doit contenir :

- les enveloppes N°2 (qui ne doivent pas être ouvertes).
- les 2 listes d'émargement dûment signées par les membres de la section de vote.
- les 2 procès-verbaux de recensement dûment signés par les membres de la section de vote.
- les enveloppes mises à part annexées au procès-verbal correspondant

envoi des plis

- impérativement le 2 décembre 2008 **exclusivement au guichet de la poste (vérifier les horaires de fermeture du bureau de poste)**. La sacoche ne doit donc pas être déposée dans une boîte aux lettres. Faire tamponner le bordereau de dépôt au moment de la remise de la sacoche postale.



* Pour les grosses écoles, il peut y avoir deux saches : une pour la CAPD et une pour la CAPN.

Porté à un guichet de poste le 2/12

PACK 2
www.chronopost.fr

2 DECEMBRE : MODALITES DE VOTE POUR LES ECOLES DE 8 CLASSES ET PLUS

2 votes
à émettre

C.A.P.D.
couleur bleue

C.A.P.N.
couleur blanche

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
DES SECTIONS 7 TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005

Liste présentée par le **SNUipp (FSU)**
Syndicat National Unifié des Instituteurs, Professeurs des écoles et PESC
Instituteur Syndicat Unifié

Corps : Instituteurs et professeurs des écoles

1	CHIRON Olivier	P.E. adjoint	SEOPA - Maizi
2	COUPRE Jérémy	P.E. chargé d'école	Ecole primaire - Volpigt
3	DOSE Catherine	P.E. adjointe	école maternelle Jean Zay - Nort
4	SCORDEL Jérôme	P.E. directeur	Ecole maternelle Jean Zay - Nort
5	KALFAOUER Lydie	P.E. adjointe	Ecole élémentaire - La Rue Mougou
6	JOUANNEAU David	P.E. directeur	Ecole élémentaire - La Chapelle St Laurent
7	BERTEAU Florence	P.E. enseignante spécialisée	RASED école primaire St Roch - Ochaux
8	MARCHEL Yannick	P.E. directeur	Ecole élémentaire - Saint Mauc
9	POUREL Elisabeth	P.E. adjointe	ENE - Saint Aubin le Cloud
10	DUBREUIL Mauc	P.E. adjoint	Ecole élémentaire - Saint Martin de Sarré
11	CANAL Sylvie	P.E. directrice	Ecole maternelle Jacques Prévert - Nort
12	BOVENCHER Jean	P.E. pédagogique adjoint	RASED école élémentaire - Magne
13	COUPELIER Victor	P.E. adjoint	Ecole maternelle - Cerisy
14	GAURETEAU Alain	P.E. enseignant spécialisé	RASED école primaire Jean Zay - Trouas

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
DES SECTIONS 20 TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005

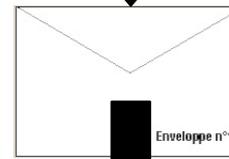
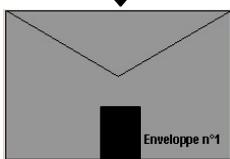
Liste présentée par le **SNUipp (FSU)**
Syndicat National Unifié des Instituteurs, Professeurs des écoles et PESC
(7 titulaires titulaires Unifiés)

Corps : Instituteurs et Professeurs des écoles

1	ARNA BRUNOT	C.S. I.P.S.	école mat. Jean Zay - Nort
2	JERRY G.S.	C.S. Adjoint	école mat. Jean Zay - Nort
3	LEPAGE MARIE-FRANÇOISE	C.S. Enseignante	école primaire Jean Zay - Nort
4	BOIS PIERRE S. J.	C.S. Adjoint	école mat. Jean Zay - Nort
5	JOUQUIN BRUNOT	C.S. Enseignante U	KALFAOUER Jérémy - PESC
6	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
7	LEMOINE BRUNOT	C.S. Adjointe	école mat. Jean Zay - Nort
8	THEO BRUNOT	C.S. Adjoint	école mat. Paul Del. Nort
9	LEPAGE F. J.	C.S. Enseignante	école mat. Jean Zay - Nort
10	LEMOINE BRUNOT	C.S. Adjointe	école mat. Jean Zay - Nort
11	BOVENCHER FLORENCE	C.S. Enseignante	école mat. Jean Zay - Nort
12	BERTEAU FLORENCE	P.E. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
13	LEMOINE BRUNOT	C.S. Adjointe	KALFAOUER Jérémy - PESC
14	POUREL BRUNOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
15	ARNA BRUNOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
16	ARNA BRUNOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
17	BOVENCHER FLORENCE	P.E. Enseignante	école mat. Jean Zay - Nort
18	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
19	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
20	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
21	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
22	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
23	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
24	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
25	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
26	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
27	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
28	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
29	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort
30	FRANCOIS GUYOT	C.S. Enseignant	école mat. Jean Zay - Nort

Ni rature
Ni surcharge
Ni panachage

Votez pour des listes entières



Envelope n°1
(ne rien écrire)

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET PE

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005

NOM : _____ CORPS : _____

PRENOM : _____ N° : _____

AFFECTATION : _____

SIGNATURE : _____

(1) la signature est obligatoire pour que le suffrage soit valable

ENVELOPPE N° 2

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET PE

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005

NOM : _____ CORPS : _____

PRENOM : _____ N° : _____

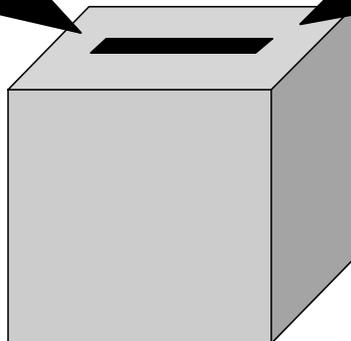
AFFECTATION : _____

SIGNATURE : _____

(1) la signature est obligatoire pour que le suffrage soit valable

ENVELOPPE N° 2

Envelope n°2
à compléter
et à signer



Signer les deux listes d'émargement

CAPD

CAPN

EMARGEMENT - Liste de présence

N°	NOM	PRENOM	CORPS	Signature
1	ARNA	BRUNOT	C.S. I.P.S.	
2	JERRY	G.S.	C.S. Adjoint	
3	LEPAGE	MARIE-FRANÇOISE	C.S. Enseignante	
4	BOIS PIERRE	S. J.	C.S. Adjoint	
5	JOUQUIN	BRUNOT	C.S. Enseignante U	
6	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
7	LEMOINE	BRUNOT	C.S. Adjointe	
8	THEO	BRUNOT	C.S. Adjoint	
9	LEPAGE	F. J.	C.S. Enseignante	
10	LEMOINE	BRUNOT	C.S. Adjointe	
11	BOVENCHER	FLORENCE	C.S. Enseignante	
12	BERTEAU	FLORENCE	P.E. Enseignant	
13	LEMOINE	BRUNOT	C.S. Adjointe	
14	POUREL	BRUNOT	C.S. Enseignant	
15	ARNA	BRUNOT	C.S. Enseignant	
16	ARNA	BRUNOT	C.S. Enseignant	
17	BOVENCHER	FLORENCE	P.E. Enseignante	
18	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
19	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
20	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
21	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
22	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
23	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
24	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
25	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
26	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
27	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
28	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
29	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
30	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	

EMARGEMENT - Liste de présence

N°	NOM	PRENOM	CORPS	Signature
1	ARNA	BRUNOT	C.S. I.P.S.	
2	JERRY	G.S.	C.S. Adjoint	
3	LEPAGE	MARIE-FRANÇOISE	C.S. Enseignante	
4	BOIS PIERRE	S. J.	C.S. Adjoint	
5	JOUQUIN	BRUNOT	C.S. Enseignante U	
6	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
7	LEMOINE	BRUNOT	C.S. Adjointe	
8	THEO	BRUNOT	C.S. Adjoint	
9	LEPAGE	F. J.	C.S. Enseignante	
10	LEMOINE	BRUNOT	C.S. Adjointe	
11	BOVENCHER	FLORENCE	C.S. Enseignante	
12	BERTEAU	FLORENCE	P.E. Enseignant	
13	LEMOINE	BRUNOT	C.S. Adjointe	
14	POUREL	BRUNOT	C.S. Enseignant	
15	ARNA	BRUNOT	C.S. Enseignant	
16	ARNA	BRUNOT	C.S. Enseignant	
17	BOVENCHER	FLORENCE	P.E. Enseignante	
18	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
19	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
20	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
21	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
22	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
23	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
24	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
25	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
26	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
27	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
28	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
29	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	
30	FRANCOIS	GUYOT	C.S. Enseignant	